

# CONTACT 35

Lettre d'information aux acteurs de l'APF d'Ille-et-Vilaine

Octobre—Novembre—Décembre 2012

## SOMMAIRE

### Page 1 :

- ◇ Edito et Agenda

### Pages 2 à 6 :

- ◇ Actualités Nationales : Brèves de l'été

### Page 7 & 8 :

- ◇ Infos nationales APF

### Pages 8 & 9 :

- ◇ Zoom sur l'accueil temporaire
- ◇ Infos : Journée accessibilité / jeunes

### Page 10 à 12 :

- ◇ Présentation des nouveaux membres du nouveau CD

### Pages 12 à 15 :

- ◇ Activités DD35
  - Groupe Ethique
  - Groupes Initiatives et Relais, Paquets cadeaux
  - Loisirs / rencontres
  - Opérations ressources : braderie, fête du sourire
  - Tribune libre

### Page 16 :

- ◇ Journée découverte : Parc des ananidés (44)

### Page 17 :

- ◇ Partenariat Handistar/ APF : témoignage

### Page 18 & 19 :

- ◇ Souvenirs d'été
- ◇ Page des sports : Spéc. Paralympiques

### Page 20 :

- ◇ Infos diverses :
  - Coin culturel
  - Annonces



www.apf.asso.fr

Édito

Très bel automne  
à tous !



Cher(e)s Ami(e)s et cher(e)s Adhérent(e)s,

Tous Acteurs,

« Acteur » : ce mot doit prendre pour nous, au sein du mouvement APF, toute sa signification et particulièrement en cette nouvelle rentrée associative. Sur ce chemin, n'ayons pas peur de nous impliquer, selon nos possibilités bien sûr, mais tous conscients que, pour que notre mouvement perdure et reste efficace, chacun doit prendre sa place d'acteur.

Ce n'est qu'ainsi que nous renforcerons le dynamisme associatif et contribuerons au rayonnement de nos idées partout où nous représentons nos valeurs et agissons pour les faire vivre !

Dans ce numéro du Contact 35, vous découvrirez le nouveau conseil départemental (CD) et notre nouveau représentant, Marc Ménez, ainsi que sa suppléante, Sandrine Baot.

Pour ma part, j'ai souhaité passer le relais mais reste heureux d'avoir pu, avec mon suppléant mais surtout Ami, Jean-Yves Le Houëzec, pendant 6 années, travailler, en collaboration avec l'ensemble du CD, à l'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées. Je profite de cette passation pour vous remercier tous de votre confiance et rendre hommage au soutien et à l'accompagnement précieux de notre directeur, Francis Renard et de son équipe.

Une nouvelle page est ouverte mais je reste militant au sein du CD qui aura, notamment, à élaborer son plan d'actions départemental pour les années à venir. Nous vous présenterons d'ailleurs les priorités de ce plan lors de notre prochaine Assemblée Départementale, fixée au 1er décembre prochain.

Bon vent à tous en cette rentrée,

Patrick AUBRY, élu du Conseil Départemental

### Ne manquez pas :

- ◆ L'Assemblée Départementale prévue le 1er décembre 2012
- ◆ La braderie de la Halle Martenot à Rennes, le 21 octobre
- ◆ L'opération « Paquets cadeaux » dès novembre (p.13)
- ◆ La présentation de nos élus au CD (p.10 à 12)
- ◆ Les RV cafète et les programmes Loisirs et Découvertes (p.13 & 14)

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le blog de la délégation: <http://apf35.com/>





## BREVES DE L'ETE

### EMPLOI



**Retraite anticipée fonction publique :** le décret étendant aux fonctionnaires et ouvriers de l'État reconnus travailleurs handicapés le droit à une retraite anticipée dès l'âge de 55 ans est enfin paru, mi-septembre. Précédemment réservé aux personnels ayant obtenu une carte d'invalidité à 80% au moins, ce droit devient similaire au secteur privé, en étant étendu aux agents et ouvriers qui ont une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Rétroactif, ce décret s'applique aux pensions de retraite liquidées depuis le 14 mars dernier. Si les textes réglementaires s'imposent aux pensions du régime général, les caisses de retraite complémentaire des agents des trois fonctions publiques rechignent à les appliquer et verser le complément auxquels les personnels ont droit.

**Emploi et procédure « lourdeur du handicap » :** à partir du 1<sup>er</sup> août 2012, la procédure de reconnaissance de la lourdeur du handicap est renforcée. Cette procédure remplace depuis 2006 le classement des travailleurs handicapés dans les trois catégories A, B et C. Les employeurs devront fournir des pièces supplémentaires pour en bénéficier. La reconnaissance de la lourdeur du handicap concerne également les travailleurs handicapés non salariés. Un arrêté donne le modèle du dossier à compléter (13 p.) C'est l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) qui gère les demandes de recon-

naissance de la lourdeur du handicap et qui verse aux employeurs concernés la compensation financière prévue par la réglementation.

**Formation emploi : parcours bloqués :** en juillet, 4 associations, dont l'APF, ont dénoncé la suspension, par le Gouvernement, du financement de 3.334 parcours de formation destinés aux demandeurs d'emploi en situation de handicap, en raison d'un blocage des moyens de fonctionnement du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Un nouveau marché public doit être passé, le précédent avec l'AFPA arrivant à expiration. En septembre, une réunion doit se prononcer sur la participation au renforcement de l'effort de formation des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés (12,5 M€ pourraient y être affectés). *A suivre...*

**Entreprises à « quota zéro » :** Début août, un décret a fixé le montant minimum des prestations de services conclues par les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi et qui n'emploient aucun travailleur handicapé (entreprises dites à « quota zéro »). Pour éviter une pénalité de 1.500 fois le Smic horaire par emploi manquant, ces employeurs devront acheter un montant de prestations compris entre 400 et 600 fois le Smic horaire, sur une période de quatre ans.

L'INSERTION DES JEUNES HANDICAPÉS



## RESSOURCES

**PCH - Barrière d'âge maintenue :** le Conseil d'État a confirmé la validité de la limite d'âge fixée à 60 ans pour demander la Prestation de Compensation du Handicap.

**Cumul PCH et indemnisation de l'ONIAM :** une décision de justice sociale autorise désormais le cumul d'une prestation de compensation (PCH) et d'une indemnisation servie par l'Office national d'indem-

nisation des accidents médicaux (ONIAM), les deux ne présentant pas le même caractère et n'ayant pas la même vocation. La PCH vise à répondre aux conséquences, pour une personne, de son handicap, quel que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Elle a un caractère social et non indemnitaire comme les sommes versées par des fonds de garanties ou d'assurance pour réparer un dommage corporel.



## BREVES DE L'ÉTÉ (suite)



### RESSOURCES : ZOOM SUR LA RSDAE

**L'AAH et restriction durable et substantielle d'accès à l'emploi :** Depuis septembre 2011, l'attribution de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) aux personnes, dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79%, est subordonnée à la reconnaissance d'une restriction durable et substantielle pour l'accès à l'emploi. Cette notion (RSDAE) remplace celle d'impossibilité de se procurer un emploi. Cette notion est reconnue par la CDA (Commission des droits et de l'autonomie) de la MDPH, après une évaluation par une équipe pluridisciplinaire sur la base d'un guide GEVA.

Les critères du caractère substantiel sont : les déficiences à l'origine du handicap, les limitations d'activités en résultant, les contraintes liées aux traitements et prises en charge thérapeutiques et les troubles aggravants. La restriction n'est pas reconnue substantielle lorsqu'elle peut être surmontée par des moyens de compensation, des aménagements « raisonnables » de postes de travail ou des potentialités d'adaptation de la personne handicapée.

Le caractère durable de la restriction est reconnu dès qu'elle est d'une durée prévisible d'un an, même à défaut de stabilisation médicale. Doivent être pris en compte dans cette appréciation, la possibilité d'évolution des troubles et la fluctuation des

incapacités et des déficiences.

La notion d'emploi est entendue comme l'exercice d'une activité professionnelle en milieu ordinaire de travail. La RSDAE est donc compatible avec l'exercice d'un emploi en milieu protégé ou en milieu ordinaire mais d'une durée inférieure au mi-temps ou avec le suivi d'une formation professionnelle. Les difficultés d'accès à l'emploi doivent être liées au handicap et non aux freins similaires à ceux rencontrés par d'autres personnes non handicapées (âge, marché de l'emploi, environnement local, parcours scolaire...).



La RSDAE vise non seulement l'accès à l'emploi mais aussi son maintien, qui ne peut être inférieur à 2 mois. Elle est reconnue pour une durée de 1 à 2 ans, l'AAH est également attribuée pour la même durée (au lieu de 5 ans).

La Cour de Cassation a jugé, dans un arrêt publié en juillet, que la restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (RSDAE) était applicable à compter de la publication de la loi qui l'instituait, c'est-à-dire à partir du 21 décembre 2006, sans qu'un décret soit nécessaire.

La Cour de Cassation a jugé, dans un arrêt publié en juillet, que la restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (RSDAE) était applicable à compter de la publication de la loi qui l'instituait, c'est-à-dire à partir du 21 décembre 2006, sans qu'un décret soit nécessaire.

**Allocation aux adultes Handicapés (AAH) bloquée ?** L'AAH ne serait plus augmentée qu'une seule fois par an, au lieu de deux depuis 2007. Cette prestation sera, comme prévu, portée à 776,59€ à compter du 1er septembre, mais ne devrait plus évoluer pendant un an au moins. Lors de la campagne présidentielle, François Hollande avait précisé qu'il n'envisageait pas de poursuivre la revalorisation de l'AAH, après l'augmentation de 25% durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Malgré cela, le montant de ce minimum

social reste inférieur de près de 200€ au seuil de pauvreté. L'AAH est versée à près de 920.000 personnes.





## BREVES DE L'ÉTÉ (suite)



### EDUCATION

**Concertation nationale « Refondons l'école de la République »** : l'APF a été conviée à participer à une concertation avec comme objectif à l'automne : une loi d'orientation et de programmation pour 5 ans afin de refonder l'école. L'APF est particulièrement sensible à 2 des priorités présentées : refonder la pédagogie afin de répondre aux besoins de tous les élèves et créer des écoles supérieures du professorat. La démarche, les thèmes et les travaux de cette concertation pourront être suivis sur le site <http://www.refondonslecole.gouv.fr>.

**Réglementation de l'aide aux élèves** : fin juillet, un décret est paru qui définit les modalités d'aide individuelle ou mutualisée aux élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire. Il stipule que ces aides sont accordées par la Commission des Droits et de l'Autonomie de chaque Maison Départementale des Personnes Handicapées, sur la base d'une évaluation de la situation scolaire de l'élève handicapé. Sont pris en compte : son environnement scolaire, la durée du temps de scolarisation, la nature des activités à accomplir par l'accompagnant, la nécessité que l'accompagnement soit effectué par une même personne identifiée, les besoins de modulation et d'adaptation de l'aide et sa durée. La commission décide ensuite d'octroyer une aide mutualisée assurée par un assistant d'éducation commun à plusieurs élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. L'aide individuelle concerne les élèves qui ont besoin de cette attention spécifique, excluant que la personne qui apporte cette aide puisse concomitamment aider un autre élève handicapé. Ces dispositions sont applicables dès la rentrée 2012 pour les établissements scolaires de l'enseignement public ou privé sous contrat.



**1500 AVS supplémentaires** : le ministère de l'Éducation a prévu de recruter, pour cette rentrée, 1.500 Auxiliaires de Vie Scolaire Individuels (AVSi) pour aider les élèves handicapés. Ils viendront renforcer l'effectif actuel, estimé à 22.000 AVSi. La ministre des personnes handicapées, M-A Carloti, a également annoncé des propositions, durant l'automne, afin de professionnaliser cette aide et en faire un vrai métier. *A suivre...*



**Europe Sociale et éducation** : Un rapport d'experts européens, publié en juillet, pointe la persistance d'obstacles à l'instruction des personnes handicapées ou défavorisées dans l'UE. Ces personnes sont, majoritairement, placées dans des institutions distinctes ou ne reçoivent pas le soutien adéquat lorsqu'elles sont dans des établissements scolaires classiques. Les programmes scolaires, standardisés et rigides, rendent difficile l'inclusion d'enfants handicapés et réduisent leur chance d'accéder à un enseignement supérieur. Le rapport note également de grandes divergences entre les Etats membres, notamment en matière de repérage des enfants ayant des besoins particuliers.





### ACCESSIBILITE

**Accessibilité - 2015 doit être respectée :** à la suite des réactions multiples et contrastées après la publication, mi-septembre, d'un rapport confidentiel de 2011 montrant que l'échéance 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti ne pourrait être tenue, la ministre des personnes handicapées, M-A Carlotti, a tenu à réaffirmer que cette échéance devra être respectée. Une circulaire va être adressée aux préfets pour leur demander d'établir un état des lieux précis et sincère de la mise en accessibilité des transports et des établissements recevant du public sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement a, en parallèle, confié une mission de concertation à la sénatrice, C-L Champion, afin de définir avec les acteurs de terrain les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de 2015. Cette mission sera courte (3 mois) et devra permettre de fixer un échéancier et un plan d'action crédible afin de maintenir les objectifs fixés par la loi.

**Accessibilité des transports, le Conseil d'Etat confirme l'illégalité des dérogations globales :** de nombreux Schémas Directeurs d'Accessibilité des Transports (SDAT) risquent d'être modifiés car le Conseil d'Etat a affirmé qu'une collectivité ne pouvait déroger globalement à l'obligation de mise en accessibilité de son réseau de transports collectifs, notamment pour des seuls motifs financiers. Il précise, également, que l'accessibilité d'un réseau s'apprécie, pour chaque arrêt, en fonction de ses caractéristiques propres et que l'on ne peut déroger à l'obligation, édictée par la loi « handicap » de 2005, qu'en prouvant qu'un obstacle, de nature technique, est impossible à surmonter ou pourrait l'être qu'au prix d'aménagements spéciaux d'un coût manifestement hors de proportion avec le coût habituellement supporté pour rendre accessible le même type d'ouvrage. *NB : l'APF se réjouit d'autant plus de cette décision qu'elle a soutenu le recours intenté par un de ses adhérents.*

**Vie Autonome et transports : « Compagnons du Voyage » malmenés :** des organisations syndicales de la RATP et de la SNCF dénoncent le sort imposé aux salariés de l'association « Les compagnons du voyage », qui assurent une aide humaine pour des trajets effectués par des personnes handicapées (mi-temps imposé, disponibilité accrue...). Bien que ces services soient payés par la personne handicapée en grande partie, les transporteurs veulent, encore réduire la subvention d'équilibre qu'ils versent à l'association.

**Transports train - Accès Synchro expérimenté :** la SNCF, via sa filiale Keolis, a lancé fin juin un service baptisé « Accès Synchro » pour faciliter le voyage des personnes handicapées. Déployé à titre expérimental pendant une année sur les agglomérations de Rennes, Lille et Lyon, trois villes reliées entre elles par des TGV directs, ce service permet une prise en charge de la personne depuis son domicile jusqu'à la destination de son choix. Pour pouvoir en bénéficier, les voyageurs devront, au préalable, être inscrits au service de transport pour personnes à mobilité réduite (PMR) de leur agglomération, en l'occurrence le réseau Handistar pour la métropole rennaise. En appelant au minimum deux jours avant son départ sur le numéro d'Accès Synchro (0.890.710.710), la personne pourra alors réserver son billet TGV, la prestation d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'au train ainsi que les transports PMR. La ligne servira également pour les appels d'urgence en cas de difficultés pendant le voyage. La SNCF s'est engagée à pratiquer les tarifications publiques en usage sur les différents réseaux.





### POLITIQUE DU HANDICAP—AUTONOMIE

**Loi du 11 février 2005 dite « handicap » - Le Sénat fait le bilan :** le rapport sénatorial réitère les critiques sur les conditions d'application de cette loi : complexité des dispositifs, lourdeurs de mise en œuvre, bilan décevant de l'intégration professionnelle, retard important de la mise en accessibilité globale du cadre bâti, des espaces publics et des transports. Il estime que l'échéance 2015 ne sera pas tenue mais rejette l'idée de report. Les sénateurs font un certain nombre de recommandations pour chaque thème, dont celle d'une reprise en mains par les décideurs politiques et les acteurs de terrain du chantier de l'accessibilité, avec pilotage national et remontées d'informations obligatoires. Les grandes lignes de ce bilan par thèmes :

**Les MDPH :** un réel progrès sur le principe du guichet unique, un projet ambitieux mais confronté aux réalités du terrain : disparités des pratiques, inflation d'activités préjudiciable au service rendu.

**La Prestation Compensation (PCH) :** un dispositif majeur, innovant, qui a permis une meilleure couverture des besoins, mais inachevé.

**L'accès à la scolarisation en milieu ordinaire :** un engagement fort et une avancée quantitative réelle mais de nombreuses difficultés persistent pour les familles : disparités géographiques, ruptures dans les parcours de scolarisation, échec de l'accompagnement, manque de coopération entre le médico-social et l'éducation nationale, formation des enseignants insuffisante.

**L'emploi et la formation :** profond renouvellement de la politique de l'emploi : l'évaluation des capacités remplace la notion d'incapacité, maintien de l'obligation d'emploi à 6%, élargie à la fonction publique avec la création d'un fonds d'insertion (FIPHFP). Malgré cela le taux d'emploi reste faible et la qualification des personnes handicapées peu élevée.

**L'accessibilité à la cité :** un chantier à dimension universelle très ambitieux : des avancées certaines mais un sérieux retard en vue de l'échéance à 2015. Côté public, la voirie est en retard par rapport aux administrations et espaces culturels. Dans le privé, les petits commerces ou cabinets de soins sont en retard par rapport aux centres commerciaux et cinémas.



**Législation - Volet handicap dans chaque loi :** Une circulaire de septembre demande à l'ensemble des ministères d'inclure, dans tous les projets de loi qu'ils élaboreront, une fiche de diagnostic précisant l'impact éventuel du texte sur les personnes handicapées. Cette approche devra reposer sur la mise en œuvre de la loi « handicap » de 2005 et de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. La circulaire n'évoque toutefois pas le rôle du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (C.N.C.P.H) dans ce processus d'élaboration législative.

**Institutions - HAD en établissements :** deux décrets, publiés début septembre, autorisent désormais les services d'hospitalisation à domicile à intervenir au sein des établissements d'hébergement de personnes handicapées. Le premier texte définit les institutions concernées, le second instaure une convention préalable à

conclure entre l'établissement d'hébergement et le service d'HAD. Une prochaine circulaire doit préciser la mise en œuvre de ces dispositions. Ces textes visent à limiter le transfert en établissement hospitalier en évitant aux personnes handicapées de perdre leurs repères, tout en faisant réaliser des économies par l'Assurance-Maladie.

## L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'APF SUR LE THEME DE L'INCLUSION

**L'Assemblée Générale de l'APF** à Auxerre (Yonne), le 30 juin dernier, a réuni 250 acteurs de l'association. Dans la lignée du congrès et du projet associatif, ils ont adopté une motion pour demander « une politique du handicap pour une société inclusive dès maintenant ». A lire sur [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)

### **Nouveau quinquennat et nouvelle législation – Les initiatives de l'APF :**

l'APF a réalisé un document synthétique « Pour une approche inclusive et transversale du handicap », reprenant ses positions par thème :

la conception et l'accessibilité universelles qui s'inscrivent dans les politiques de développement durable, d'aménagement du territoire, de la ville et du logement ; l'éducation et la politique en faveur de la jeunesse : rentrée scolaire 2012, service civique, contrats d'avenir...

l'emploi et les ressources des personnes en situation de handicap en lien avec la politique sociale du gouvernement (sommet social notamment) ;

la solidarité nationale, avec une meilleure justice sociale et fiscale, pour une meilleure prise en compte des besoins de santé et d'autonomie ;

l'accessibilité à une offre de service social et médico-social de proximité sur l'ensemble du territoire et adaptée aux besoins de chacun.

Le document met l'accent sur le problème des ressources des personnes en situation de handicap, les difficultés d'accès aux soins, le droit à compensation et autonomie, les aidants familiaux et le fonctionnement des MDPH.

Document (18 p.) consultable sur [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)

**Grande Conférence Sociale :** initiée par le nouveau gouvernement, elle s'est tenue les 9 et 10 juillet derniers. A l'issue de cette conférence, plusieurs enjeux appellent l'attention de l'APF :

L'accès à l'emploi et la formation professionnelle des personnes handicapées (volet handicap dans chaque loi, renforcement des sanctions en cas de non respect des 6% d'obligation d'emploi de PH) ;

La fonction publique : diversité, handicap, seniors, jeunes peu qualifiés...

Les retraites : pénibilité, égalité hommes/femmes, handicap, AER (allocation équivalent retraite) :

Le financement de la sécurité sociale : risque autonomie, compensation.



### **8 priorités pour une inclusion sociale :**

lors de la conférence sociale, l'APF a soutenu ses 8 priorités développées dans le cadre de sa démarche d'inclusion des personnes handicapées (PH) : politique d'emploi des PH pilotée par l'Etat, accès à l'emploi public ou privé renforcé, formation professionnelle tout au long de la vie, garantie du maintien à l'emploi et la vie au travail, lutte contre la pauvreté des PH, accès à la retraite pour les PH et leurs aidants, plan pour l'emploi en entreprise adaptée, place du médico-social (ESAT) dans le dispositif d'accompagnement par le travail des PH. *Contribution publiée sur le site de l'APF :* [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)

**Newsletter des jeunes :** la 2<sup>de</sup> lettre d'informations des jeunes de l'APF est parue en juillet. Elle est consultable sur leur blog : <http://jeune.apf.asso.fr>.

Au sommaire, un zoom sur le service civique, conseils vacances, médias et handicap...



## Un guide d'évaluation de la charge d'aidant familial

En France, 8,3 millions de personnes viennent en aide, de façon régulière et à titre non professionnel, à une personne dépendante de leur entourage pour les activités de la vie quotidienne, que ce soit un enfant, le conjoint, un parent âgé...

Bien souvent ce rôle n'est pas sans conséquence sur la vie, voire sur la santé de ces personnes. L'APF a voulu mesurer la charge que cette aide prodiguée implique, en termes de fréquence, d'intensité et de ressenti, afin de revendiquer, pour ces aidants et avec eux, la reconnaissance et l'aide qu'ils méritent pour le soutien qu'ils apportent aux personnes de leur entourage.

A cette fin, le groupe de travail sur « les aidants familiaux », mis en place par l'APF en mars 2011, afin de renforcer les reven-

dications pour une politique publique en faveur des aidants familiaux, a élaboré un guide d'évaluation de la charge d'aidant familial. Les réponses à ce guide questionnaire permettront d'avoir une meilleure visibilité sur ce qu'être aidant familial représente aujourd'hui. Chaque personne concernée est invitée à y répondre en le téléchargeant à l'adresse suivante : <http://interparents.blogs.apf.asso.fr/> dans la rubrique « aidants familiaux ».



## ZOOM SUR L'ACCUEIL TEMPORAIRE

### Accueil temporaire des personnes en situation de handicap dans les établissements de l'APF

Le code de l'action sociale et des familles prévoit que la participation financière à la charge des bénéficiaires de l'accueil temporaire, accueillis dans les établissements APF, ne peut pas excéder le montant du forfait journalier hospitalier pour un accueil avec hébergement soit 18 € par jour, ni les 2/3 du montant du forfait journalier hospitalier pour un accueil de jour soit 12 € par jour.

Deux documents, parus à l'automne dernier, précisent les règles et pratiques :

1 - Un dossier technique « Etat des lieux et préconisations sur l'hébergement temporaire des personnes âgées et des personnes handicapées » de la CNSA. Ce dossier est un état des lieux de l'offre existante, notamment celle sur l'hébergement temporaire médicalisé.

2 - Un « Référentiel de pratiques professionnelles en accueil temporaire » par les

CREAI Nord-Pas de Calais, Centre et Bretagne qui met en commun les réflexions et les expériences de professionnels exerçant dans des dispositifs d'accueil temporaire pour des personnes handicapées. Les propositions concernent la relation aux aidants, les différents temps de préparation de l'accueil, l'organisation de l'accueil et la réalisation du séjour, la définition du projet personnalisé de séjour et l'organisation des moyens humains.

Par ailleurs, un document juridique, édité par l'APF et consultable à la délégation, précise les modalités d'accueil et d'admission, l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire ainsi que les modes de financement.



*Lire aussi le témoignage d'un adhérent page suivante.*

## ZOOM SUR L'ACCUEIL TEMPORAIRE (suite)

### Témoignage de Patrick Aubry sur l'accueil temporaire



#### « Jouer les cascadeurs ! »

Comme l'annonce le titre de mon témoignage, il nous arrive quelquefois de vouloir jouer les « cascadeurs » avec notre fauteuil électrique. Hélas ! N'est pas Sébastien Loeb qui veut... Notre chemin est tout aussi parsemé d'embûches que dans ces fameux rallyes mais nous restons plus démunis face aux obstacles inattendus qui se dressent sous nos roues !

En l'occurrence, en ce froid et sombre mois de décembre, il s'agissait d'une bordure de sapin de Noël et, en guise d'étrennes, me voici cloué, pour 4 longs mois, par une double fracture de la cheville et du péroné. Quel beau cadeau de Noël !!

Doublement handicapé, je ne pouvais assumer le quotidien dans mon appartement. Grâce au soutien et à la solidarité de ma famille et de mes amis, j'ai pu trouver une solution plus adaptée que celle du maintien à domicile qui comportait trop de risques.

Par chance, les portes de l'accueil temporaire de Vern-sur-Seiche ont pu s'ouvrir pour m'accueillir. « Temp'Hau », c'est le nom de cette structure médicalisée, m'a

permis, pendant 90 jours, de bénéficier d'une bonne prise en charge. Je tiens, à cette occasion, à saluer la qualité de l'accompagnement médical et paramédical de ce centre d'hébergement. J'ai, toutefois, déploré l'absence d'activités et l'inexistence d'une vie sociale organisée par la structure. Ce manque est d'autant plus cruellement ressenti que le séjour est long. Pour ma part, j'ai eu la joie d'être bien entouré par mes amis et ma famille, ce qui m'a permis d'assumer cette épreuve, mais je pense à ceux qui n'ont pas cette chance et je trouve dommage cette carence d'activités.

Aujourd'hui, ma cheville a récupéré la fonctionnalité de ses premiers printemps, et ça tombait bien, car le printemps est alors arrivé et, avec lui, le bonheur de retrouver mon autonomie et de reprendre enfin mes activités associatives... avec, comme une belle surprise après la grisaille, toutes les couleurs de la vie qui reprend enfin son quotidien ! Un grand merci pour votre soutien.

## INFOS DIVERSES

LA JOURNÉE DE  
L'ACCESSIBILITÉ  
2012 samedi  
20 oct.



Aux quatre coins de la France, des équipes préparent la Journée de l'Accessibilité du **20 octobre 2012**. Malgré les gros progrès réalisés en matière d'accessibilité, 70% des commerces de proximité, presque 60% des cabinets médicaux et 50% des bus et des écoles primaires restent difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite (source : Baromètre de l'accessibilité APF 2011). Les efforts et la mobilisation en faveur d'une cité plus accessible ne doivent pas faiblir !

Il a été démontré que le frein principal à l'action est le manque d'information. Communiquer est une façon efficace

d'expliquer que 1 personne sur 3 est concernée par la mobilité réduite de façon définitive ou temporaire.

Jaccede.com donne donc rendez-vous le samedi 20 octobre 2012 pour une grande journée dédiée à l'accessibilité dans les villes.



« **Rencontres Jeunes et Handicaps** » :

cette association a organisé une réunion d'information et formation, le 2 octobre dernier, au Foyer Guillaume d'Achon de l'APF, autour du thème « *Comment faciliter le dialogue avec les ados* ». Relais local de l'association : 23, bd Eugène Pottier, 35136 St-Jacques-de-la-Lande. Tél : 02.99.30.44.84.



# Activités de la Délégation Départementale



## ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le 19 mars dernier, a eu lieu le dépouillement des votes pour le renouvellement des membres du CD. 15 candidats ont obtenu le nombre de voix nécessaires pour être élus. Nous vous les présentons brièvement dans les pages qui suivent. N'hésitez pas à les contacter, via la Délégation, ce sont vos représentants !

Font partie du nouveau Conseil Départemental 35 : Patrick AUBRY, Sandrine BAOT, Gwenaëlle CHEVALIER, Sébastien FRAVALO, Dimitri KASPRZAK, Louis LE GUERN, Jean-Yves LE HOUEZEC, Mathias MAUDET, Marc MENEZ, Yvon NOUEL, Marc RACINE, Hubert ROBIN, Jean-Charles ROPERT, Pascal ROYER, Philippe TROUDE.

Lors de la réunion du 10 septembre 2012, les nouveaux membres du CD élus en mars dernier ont désigné leur représentant et son suppléant. Mr **Marc Menez** est le nouveau représentant départemental, la représentante suppléante est **Sandrine Baot**.

## Présentation de nos élus départementaux

**Marc Menez** : 50 ans, Rennes. 25 ans d'expérience en qualité de travailleur social, puis Auxiliaire de Vie Scolaire dans un collège. Il souhaite poursuivre le combat pour l'intégration des personnes handicapées dans la société (accessibilité, logement, accès aux soins, ressources, intégration scolaire, sexualité).

Marc Menez a été élu représentant départemental par le CD le 10 septembre dernier.

**Sandrine Baot** : 38 ans, Rennes. Engagée de longue date à la délégation, elle a déjà effectué deux mandats au sein du Conseil Départemental. Elle souhaite continuer à apporter son expérience, en termes de réseaux associatifs et relationnels, sa disponibilité, sa connaissance du terrain, son entregent, pour défendre la qualité de vie des personnes en situation de handicap, les droits à la mobilité, à la santé, à l'accessibilité du cadre de vie en général.

**Patrick Aubry** : 45 ans, Rennes. Représentant du Conseil Départemental durant deux mandats, il souhaite poursuivre la défense des valeurs de l'APF et des droits des personnes en situation de handicap, à domicile ou en structure, et porter le projet associatif « bougeons les lignes » à travers les actions ou initiatives du département (création de structures médico-sociales par exemple).

**Gwenaëlle Chevalier** : 44 ans, Pacé. Ancienne coiffeuse, Conseillère Municipale et Conseillère Départementale depuis deux mandats, elle a le contact facile et fait partie de nombreux groupes (sensibilisation, cadre de vie, accessibilité). Elle souhaite poursuivre cet investissement enrichissant et les actions entamées afin de réduire encore les injustices et d'entraîner un plus grand nombre de bénévoles à nos côtés.

# Activités de la Délégation Départementale

## Les membres du CD (suite)

**Sébastien Fravallo** : 39 ans, Saint-Jacques-de-la-Lande. Ancien Conseiller Départemental, il souhaite poursuivre son action pour améliorer l'accessibilité, la liberté au quotidien et les conditions de vie dignes tant au plan humain que financier, des personnes en situation de handicap.

**Dimitri Kasprzak** : 36 ans, Rennes. Responsable associatif depuis de nombreuses années, DJ, musicien, sportif, comédien et employeur, il veut faire avancer la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Disponible, il veut développer l'écoute de ces personnes (par le phoning par exemple) et continuer les actions « coup de poing » (cinémas par exemple).

**Louis Le Guern** : 67 ans, Dinard. Ingénieur et ancien Directeur d'entreprise, cet adhérent à l'APF depuis 30 ans possède une grande expérience associative (commissions diverses, Conseil Départemental, Conseil APF de Région, groupe relais, groupe de parents...). Il met en priorité le respect de la loi de 2005 et la lutte contre toute dérogation à l'accessibilité universelle et à une société inclusive.

**Jean Yves Le Houëzec** : 60 ans, Rennes. Retraité de l'Education Nationale (enseignant, conseiller d'orientation psychologue), représentant suppléant au Conseil Départemental depuis six ans, il souhaite continuer à partager son temps et ses compétences dans notre mouvement associatif en priorisant la vigilance sur l'application de la loi de 2005 (accessibilité et accès à une éducation de qualité) et un niveau de ressources décent pour tous.

**Mathias Maudet** : 26 ans, Chantepie. Conseiller vendeur en cosmétique, il est très sensible aux liens sociaux et souhaite partager ses conseils et ses compétences (informatique, écoute, aide à l'autonomie). L'accessibilité et la formation des auxiliaires de vie lui semblent des axes prioritaires pour les années à venir.

**Yvon Nouel** : 47 ans, la Chapelle-des-Fougeretz. Impliqué dans le domaine associatif et sportif, il veut défendre les valeurs de l'APF et les droits des personnes handicapées, notamment, l'accessibilité au sens large ainsi que l'amélioration des moyens humains et financiers des personnes en situation de handicap.

**Marc Racine** : 49 ans, Saint-Malo. Bénévole dans diverses associations, grand sportif (championnat du monde de rallyes tout-terrain), il veut démontrer que le handicap n'est pas un frein, ni à la compétition, ni aux loisirs plus personnels. Il souhaite apporter son expérience et être un acteur pour promouvoir la vie sociale et les revendications des personnes handicapées (vie quotidienne, vacances, transports...)



# Activités de la Délégation Départementale

## Les membres du CD (suite)

**Hubert Robin** : 51 ans, Rennes. Militant associatif (MJC, Foyer Guillaume d'Achon, groupe «rencontre jeunes et handicap»), membre du Conseil Départemental depuis 2009, bénévole aux braderies, il veut, à la fois, représenter le foyer dans lequel il vit, partager son expérience de conseiller, donner son avis sur les aménagements urbains, les bâtiments administratifs, les écoles, le logement, les commerces et veiller à leur accessibilité.

**Jean-Charles Ropert** : 43 ans, Le Rheu. Ancien cuisinier pâtissier, disponible depuis son accident, il veut rendre ce qu'il a reçu de l'APF (sorties, vacances, vie sociale), développer la convivialité et mettre en priorité l'accessibilité généralisée.

**Pascal Royer** : 47 ans, Tremblay. Ancien Conseiller et Représentant Départemental en région parisienne, il est très attaché au civisme et à l'accessibilité. Il souhaite apporter son expérience du terrain et des administrations et poursuivre son action militante (sensibilisation auprès des écoles, travail en commissions par exemple).

**Philippe Troude** : 59 ans, Plerguer. Marin au long cours, papa d'une petite Mathilde atteinte d'un handicap moteur, il veut profiter de sa retraite pour poursuivre son investissement, en tant que Conseiller Départemental et membre du groupe relais de Saint-Malo, dans les actions revendicatives, les opérations ressources, la sensibilisation (notamment en matière d'accessibilité et de discrimination).



### ESPACE RENCONTRE GROUPE ETHIQUE



Les groupes de réflexion éthique sont des espaces où tous les acteurs de l'APF, sur un pied d'égalité, peuvent s'exprimer sur tout ce qui concerne leur dignité, leur vie. Les groupes permettent, dans un climat de confiance, de se questionner et d'échanger sur ce qui nous émeut, nous scandalise, nous touche.

La Délégation d'Ille et Vilaine organise un espace de rencontre de réflexion éthique consacré à des thèmes choisis par les participants (ex : la vie à domicile et vieillissement, maltraitance, vivre en institution ou en logement indépendant ...). Les pré-

conisations issues de ces réflexions peuvent faire l'objet, sur accord du groupe, d'un travail de prospective en dehors de l'espace éthique en vue de rechercher des solutions. L'objectif de cet espace est, non seulement, de libérer la parole, mais de « pousser les murs » des certitudes, des idées reçues, des possibles, d'apporter des pistes de solutions à des préoccupations quotidiennes.

Le calendrier des prochaines rencontres est le suivant : **lundi 22 octobre, lundi 19 novembre et lundi 17 décembre**, les réunions ont lieu dans les locaux de la délégation de 14h30 à 16h30. Pour y participer, merci de d'en informer la délégation: 02.99.84.26.66.

# Activités de la Délégation Départementale

**L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DE LA DELEGATION D'ILLE ET VILAINE DE L'APF** se tiendra le samedi **1er décembre 2012**, à l'IEM Handas de Chartres-de-Bretagne, de 09h30 à 17h00.

**Le Groupe Initiative** : Il se rassemble une fois par mois autour des thèmes d'accessibilité, de cadre de vie et de sensibilisation. Toute personne, souhaitant agir dans un de ces domaines, est invitée à contacter Mélanie Cillard à la DD35 (02.99.84.26.66).



## Les Groupes Relais

**GR de St-Malo** : La braderie de St-Malo du 5 août 2012 a encore été une belle opération et a permis de récolter 5.036 € nets de bénéfiques. Bravo et un grand MERCI à tous les bénévoles investis dans cette opération.

**GR de Redon** : depuis plusieurs mois, des permanences se tiennent dans les locaux de la MAPAR à REDON. Près de vingt adhérents ont pu ainsi dialoguer, échanger avec l'équipe de la délégation sur les difficultés rencontrées que ce soit en matière d'accessibilité des commerces, du transport, des logements et de circulation. Nombreux ont été ceux qui nous ont fait part de leurs préoccupations dans leur vie quotidienne.

Certains ont souhaité envisager des actions afin d'alerter les pouvoirs publics ainsi que le grand public. Une rencontre a eu lieu, le 19 septembre 2012, avec Francis Renard, Directeur de la délégation et le groupe « initiatives » de la délégation, afin d'échanger avec les adhérents du Pays de Redon présents. Plusieurs idées sont ressorties des échanges en particulier dans le domaine de la sensibilisation et la revendication pour envisager, ensemble, une action au plan local.

Cette action viserait à dénoncer tous les problèmes d'accessibilité, tant au niveau des transports et de la voirie que du logement et des équipements culturels, rencontrés sur le Pays de REDON. Avec toutes celles et tous ceux qui ne manquent ni de volonté ni de courage pour améliorer leur vie quotidienne, un appel est lancé à tous les adhérents du Pays de REDON pour venir nous rejoindre.



## SECTEUR DE FOUGERES

A tous les adhérents du Secteur de Fougères : avec l'aimable concours de Gilbert CUILLE, des permanences sont organisées à la mairie de Romagné afin d'organiser les permanences de l'association

et d'être au plus proche de vos préoccupations. Pour être davantage à l'écoute des adhérents du secteur de FOUGERES, vous êtes invités à venir prendre un café et discuter avec G. Cuillé aux dates suivantes : jeudi 25 octobre, jeudi 29 novembre, jeudi 20 décembre de 14h à 17h, merci à toutes et à tous pour vos prochaines visites.

## OPERATION PAQUETS CADEAUX

L'Opération « Paquets Cadeaux » menée par la Délégation à Cultura sur Rennes et Saint-Malo, se déroulera du 14 novembre au 24 décembre 2012 inclus. Pour cette opération très importante, tant sur un plan informatif que pécuniaire, nous avons besoin d'un grand nombre de bénévoles. N'hésitez pas à contacter Catherine, à la délégation, pour vous informer et vous y inscrire. Sans vous, rien n'est possible... Nous comptons une fois de plus sur votre générosité. Un grand Merci pour votre investissement et votre fidélité !



# Activités de la Délégation



## DEMANDEZ LE PROGRAMME!

AGENDA  
DES  
PROCHAINES  
SORTIES

### En octobre :

- ◆ Char à voile à St-Malo le 2
- ◆ Soirée Resto Karaoké au café Leffe (Rennes) le 11
- ◆ Soirée Resto bowling le 19
- ◆ Grand aquarium de St-Malo le 25

*Tous renseignements sur ces loisirs et sorties auprès de Stéphanie ANDRE, à qui nous souhaitons une très bonne reprise après son congé de maternité. Tél DD35 : 02.99.84.26.66.*

**JOURNEE DECOUVERTE** : la prochaine emmènera le groupe à Lohéac (56) pour une visite du musée de l'automobile, le 18 octobre. Il s'agira de la dernière journée découverte pour 2012, mais l'équipe nous prépare un programme de nouveau bien attractif pour 2013. Tous renseignements auprès de René Lefeuvre via la Délégation.

**Bon vent Mélanie !** Pendant son congé de maternité, Stéphanie a été remplacée par Mélanie Travers, dont le contrat de service civique a été transformé en CDD. Celui-ci a pris fin le 21 septembre. Nous souhaitons, à cette occasion lui dire un grand merci pour toute son action au sein de la délégation, son dynamisme et sa gentillesse. Elle a fait un gros travail de lien avec les secteurs et a su s'adapter et être disponible pour prendre en charge les activités du groupe loisirs pendant l'absence de Stéphanie, comme pour participer avec entrain aux opérations ressources menées en 2012. Nous lui souhaitons une très bonne continuation dans ses projets !

### Les rendez-vous de la Cafète les mercredis de 14H à 17H :

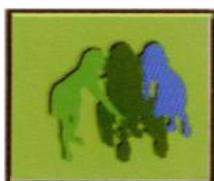
Temps organisés pour les échanges et les rencontres, ils permettent également de se retrouver pour visionner un film ou des photos, jouer (vidéo, WII)... N'hésitez pas à contacter Stéphanie André pour ces rendez-vous conviviaux.



### L'Accueil du Jeudi

Sous l'égide d'Anne de Frémond, un accueil est organisé à la cafète de la délégation tous les jeudis après-midi de 14H00 à 16H30. A l'origine, organisé pour les personnes en attente de leurs rendez-vous avec les professionnels du SAMS, cet accueil s'élargit aujourd'hui à tout adhérent désirant passer un moment en compagnie,

pour échanger autour d'un café, d'un thé ou d'un jus de fruit, ou s'amuser avec un quizz, un puzzle, des jeux de mots ou des devinettes... Des bénévoles (un, deux ou trois parfois) sont là pour vous écouter, dialoguer ou se distraire... alors n'hésitez pas, si le cœur vous en dit, à passer par la délégation les jeudis après-midi.



**Visites à domicile :** Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents, qui le souhaitent, peuvent ainsi s'inscrire auprès de la délégation départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n° de tél 02.99.84.26.66.

# Activités de la Délégation Départementale



## TRIBUNE LIBRE

L'équipe du Contact 35 souhaite faire un appel auprès des acteurs d'opérations au profit de l'APF, des animateurs des différentes activités ou sorties de la délégation et des groupes constitués (Groupes Initiatives et Groupes Relais en particulier). Il est très important que chacun nous envoie ses témoignages, ses actualités ou les résultats des opérations menées. Ni les salariés, ni la petite équipe du Contact 35, ne peuvent tout couvrir, ni se souvenir de tout ! Que chacun soit responsable de l'information commune : c'est

bon pour notre communication, c'est bon pour le moral, en termes de reconnaissance, et c'est bon pour notre autonomie et notre maturité ! Alors, n'hésitez pas, envoyez-nous vos articles le plus tôt possible, par mail (de préférence) ou sur papier. L'équipe du Contact a une boîte aux lettres à l'accueil de la DD35. Ne vous souciez pas de la forme, nous sommes là pour cela et contactez nous si vous avez besoin d'aide (via la DD)... et surtout n'oubliez pas de noter vos coordonnées (adresse mail ou tél) sur votre envoi. MERCI !

Le Comité de Rédaction du Contact 35.

### RETOMBEES DE LA FETE DU SOURIRE DE MAI 2012

#### Partenariat avec la Société CARAC

Partenaire de l'APF, et de notre délégation en particulier lors de la Fête du Sourire, la CARAC est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance. Souvenir lors de la remise du caméscope à l'agence de Rennes (42, rue d'Antrain), lot offert par la CARAC, le 3 juillet dernier, à une adhérente de la DD35, gagnante de la tombola organisée lors de la Fête du Sourire 2012.



#### Succès de la Fête du Sourire à Redon par René Lefeuvre

« Au vu de l'importance des différents objets que la délégation m'avait donné pour la vente sur Redon, j'étais très pessimiste quant au résultat final. En effet, je me

voyais très mal parvenir à vendre l'ensemble de ces produits. J'ai « ramé » au début pour trouver des bénévoles mais grâce à l'investissement de ces derniers, nous avons réussi une très bonne opération. Presque tout l'ensemble des différents articles a été vendu pour un résultat de 720 euros. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui m'ont aidé lors de cette opération, à savoir : Monsieur Montaret, Madame Bourguine, Marie-Charlotte Lenen, Gilles Chatel et sa maman, Nicole, et Philippe Guillaume. Ce fut deux journées difficiles à gérer et épuisantes à cause du stress, de la fatigue mentale et musculaire. Mais au final, nous avons eu une très grande satisfaction face au résultat qui nous a démontré que tous nos efforts n'avaient pas été vains et qu'ils participaient directement au mieux-être quotidien de tous ceux qui, malheureusement, sont en situation de handicap. Rendez-vous en 2013 pour la même opération en espérant retrouver une équipe aussi dynamique que cette année et qui sait, peut-être, améliorer encore notre résultat... Ne dit-on pas que l'espoir fait vivre ? »



# Activités de la Délégation Départementale

## LES JOURNEES DECOUVERTES DE LA DD35



### A LA DECOUVERTE DES ANATIDES A ST-ANDRE-DES-EAUX

Ce 5 juillet 2012, les lève-tôt ont eu la chance de voir un ciel tout bleu et le soleil darder ses rayons. Ah, la belle journée d'été que nous allons avoir ! Cela changera des 2 dernières sorties découvertes où la pluie s'était copieusement invitée. Nous avons assez vite déchanté lorsque des nuages sont venus nous rejoindre sur le parking. Mais bon, tout le monde s'est retrouvé à l'abri à temps ! C'est donc sous des averses que nous nous sommes dirigés vers Ker Anas à St André des Eaux (44). Ce site se trouve à proximité de Pornichet, aux portes du marais de Brière. Nous constatons qu'il ne fait pas toujours meilleur au dessous de la Loire. Après un bon repas, tout le monde remonte dans le car en direction du parc.

Philippe Rambaud, le propriétaire de Ker Anas, a toujours été attiré par les oiseaux. Très jeune, il se découvre un don pour l'élevage et recueille quelques espèces blessées ou perdues. Il est particulièrement fasciné par le passage des canards sauvages en migration. Cette passion le conduira à l'élevage d'un 1<sup>er</sup> couple de Carolin (devenu depuis l'emblème de Ker Anas).

Ce parc, ouvert au public depuis 1992, s'étend sur 4 hectares et présente 1.000 spécimens d'oiseaux étonnants de la famille des anatidés (d'où le nom Ker Anas), provenant des 4 coins du monde, soit 120 espèces différentes sur 150 espèces mondiales recensées.

Philippe nous a conté, avec toute la fougue qui l'anime, son enfance avec son père et son grand père et tout ce qu'il a appris avec eux. Il a fait, de sa passion, un métier et tous ces palmipèdes font son bonheur. Tandis que la pluie redoublait au dehors,

nous avons visionné un film sur le parc et ses hôtes à plumes. L'averse ne dura pas et, à notre grand soulagement, les robinets du ciel se sont fermés le temps qu'il fallait pour nous laisser déambuler dans les allées sinueuses de ce parc parcouru de canaux, de ruisseaux et d'étangs, munis de 2 petits sacs de blé, confiés par Philippe, afin d'attirer nos amis palmipèdes.

Nous découvrons ainsi des cygnes chanteurs d'Islande (le fameux « chant du cygne » s'en inspire), des oies bernaches du Canada à la fidélité exemplaire, des dendrocygnes des Antilles perchés dans les arbres, des tadornes et quantité d'autres canards et sarcelles ainsi que des espèces du monde entier, dont nous ignorons jusque là l'existence ! Nombre de ces palmipèdes ne sont pas farouches, ni agressifs, et viennent très calmement nous manger le blé dans la main. Nous rencontrons, également, des canards de Brière, devenus célèbres par leur rôle dans le film « le peuple migrateur ».

Nous avons également eu droit à un spectacle ballet grâce au chien de Philippe, « Volcane », un chien berger très sociable qui, obéissant au sifflet de son maître, faisait rentrer les canards dans leur enclos et s'envoler les oies.

Nous avons repris le chemin du car sous un ciel de nouveau menaçant mais qui n'a rouvert ses robinets qu'une fois tous embarqués. Puis retour chez nous avec encore une journée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur.

**Anecdote :** si un jour quelqu'un vous reproche d'être trop long dans la salle de bain, rassurez-le en lui spécifiant que vous n'êtes pas un canard, qui lui, passe 8 heures par jour à faire sa toilette, toujours les pieds dans l'eau, conditions indispensables pour rendre son plumage imperméable !

Elisabeth Renaud.



# Activités de la Délégation Départementale

## PARTENARIAT ENRICHISSANT : APF / HANDISTAR

### FORMATION DES NOUVEAUX CONDUCTEURS

Témoignage d'Hélène-Gisèle Boukou



« Du temps de Monsieur Patrick COZAN, ex-Directeur de la Société de Transports Handistar, un partenariat avec l'Association des Paralysés de France (APF) avait été mis en place sous son initiative, en vue de permettre aux nouveaux conducteurs d'Handistar d'acquiescer une vision plus large et plus concrète du handicap en général. A cet effet, un groupe de travail de trois personnes en situation de handicap (dont je fais partie), toutes adhérentes et bénévoles à l'APF, avait été constitué afin de recevoir ces nouveaux chauffeurs. Ces rencontres se déroulaient régulièrement dans les locaux de l'APF.

L'arrivée du nouveau Directeur d'Handistar, Monsieur Jean-Pierre BAPTISTE n'a pas déformé d'un iota la structure initiée par son prédécesseur ; il a, au contraire, reconfirmé la continuité de l'action menée par le groupe.

Les trois personnes de l'équipe que nous formons, avons chacune une pathologie spécifique, ce qui rend la diversité de nos témoignages respectifs plus enrichissante. L'objectif de cette formation est de procurer une mise en confiance aux conducteurs, face aux personnes en situation de handicap. Nous les aidons au mieux à vaincre leur appréhension, nous les amenons à comprendre que la personne à mobilité réduite (ou atteinte d'une autre déficience) qui est devant eux n'est pas un spécimen rare « à quatre pattes » (si je puis me permettre l'allusion), mais bien un

être humain comme eux.

Dans la majeure partie des cas, les gens se demandent, à juste titre sans doute, comment aborder une personne handicapée ; ils sont habités par la crainte de commettre un impair, une maladresse difficilement rattrapable et susceptible de heurter la sensibilité de la personne concernée... Cela est fort compréhensible mais il faut apprendre à surmonter ces angoisses, ces hésitations et franchir la barrière tout en gardant son naturel, en faisant abstraction de la différence physique ou mentale.

Lors de nos séances de travail avec les conducteurs, et à la limite de ce que nous sommes en mesure de leur livrer du vécu de notre handicap, le récit de chacun de nous est sans tabou. Ils repartent rassérénés, voire satisfaits de la rencontre. Nous portons librement témoignage car nous désirons être compris.

Entre autre, j'ai toujours souligné, pour ma part, que la communication entre les personnes valides et les personnes en situation de handicap doit abonder dans les deux sens, c'est-à-dire que les personnes déficientes ont également une part de responsabilité dans la manière d'établir le contact autour d'elles. Elles peuvent faciliter la tâche aux autres en étant réceptives, ce qui favoriserait très positivement le climat relationnel. Toutefois, ne perdons pas de vue non plus que selon la sensibilité de la personne atteinte, le fardeau du handicap est accepté différemment ; notons également que bien souvent, il suscite radicalement un repli douloureux sur soi-même.

Pour conclure, j'insiste sur le fait que tout ce qui a été énoncé ici, ne se limite pas exclusivement à la formation des nouveaux conducteurs, mais

que c'est aussi une interpellation qui s'applique à grande échelle à l'endroit de tous ceux qui côtoient les personnes en situation de handicap. »



# Activités de la Délégation Départementale

## Souvenir de vacances...

### SEJOUR A MATHA

Cette année, le séjour, qu'affectueusement nous appelons « camp d'été », s'est déroulé du 14 au 21 juillet à Matha, en Charente Maritime, avec une quarantaine de participants.

C'est le regard pétillant de joie que nous sommes partis, vacanciers en situation de handicap et bénévoles accompagnateurs.

Le séjour nous a régalés en activités et découvertes. Lisez plutôt :



- ♦ Feu d'artifice, pique-niques, resto, dîner et spectacle de rue, marché,
- ♦ Visites diverses : Matha, Rochefort et sa corderie royale, St-Jean-d'Angely médiéval, la moutarderie de La Gourvillette, le vieux port de La Rochelle et ses tours, Cognac, Jarnac...
- ♦ Découverte de vignobles (en pleine région du Cognac !) et des murs peints d'Angoulême...

Tous ces plaisirs n'ont été possibles que grâce au travail de l'équipe organisatrice et la disponibilité et la sympathie de nos accompagnateurs. Cette aventure qui nous est donnée à vivre chaque année vient de souffler ses 30 bougies. Lors d'une petite fête pour l'occasion, le 23 septembre dernier, nous étions heureux de pouvoir dire ce que ces camps permettent et apportent à chacun, pour certains un moment important dans leur vie, grâce à l'accompagnement de nos bénévoles et au soutien de la délégation et que nous espérons revivre.

Patrick, un des participants



# PAGE DES SPORTS - PAGE DES SPORTS -

### Sports - Jeux Paralympiques inédits :

le journaliste Eric Mugneret vient de publier « Jeux Olympiques et Paralympiques inédits de 1896 à nos jours ». L'auteur puise dans l'histoire des Jeux depuis leur invention par les Grecs, vers -800 avant J-C, pour présenter, dans son opuscule, des histoires pittoresques voire scandaleuses, des aspects oubliés ou méconnus de ces manifestations sportives spectaculaires ainsi que quelques données sportives. « Jeux Olympiques et Paralympiques inédits de 1896 à nos jours », par Eric Mugneret, chez dfO Les Editions, 10€.

**Les Paralympiques illustrés :** Rédigé par Sara Nosratan et illustré par Marielle Durand, le blog « Onion Rings 2012 » porte un regard personnel, décalé et rafraîchissant sur les jeux olympiques qui se sont déroulés jusqu'au 9 septembre 2012.

Les textes, argumentés, sont illustrés par des dessins et esquisses, colorés et dynamiques, valorisant les performances des athlètes de tous pays. Sara et Marielle souhaitent ainsi poursuivre le travail accompli pour les J.O.



ONION RINGS!!!  
Sara et Marielle vous racontent les J.O. de Londres en images et anecdotes



**Sports/Politique - Hollande aux Paralympiques** : le Président de la République, François Hollande, a rendu visite aux handisportifs en compétition durant les Jeux Paralympiques qui se sont déroulés à Londres du 29 août au 9 septembre. Il a assisté, dans le stade d'athlétisme, aux épreuves de la soirée, dont la finale du 200m déficientes visuelles remportée par Assia El Hannouni, qu'il a pu directement féliciter. François Hollande est le premier Président de la République française à se rendre à des Jeux Paralympiques.



**Sports/Médias - 40mn de plus pour les Jeux** : Face à la pression associative engendrée par l'extrême pauvreté des diffusions programmées sur les chaînes de télévision publiques, dont une pétition de plus de 10.000 signatures : « Jeux Olympiques: 16 - Paralympiques: 0 ! = 16 heures de direct chaque jour pour les J.O. contre 0 pour les paralympiques », lancée sur le site « change.org », France Télévision a consacré une émission quotidienne supplémentaire de 40 mn, en fin d'après-midi, pour diffuser les épreuves, interviews et commentaires sur les Jeux Paralympiques.

**Sports/Solidarité - Paris-Londres en fauteuil** : une cinquantaine de membres de l'association « Mobile en Ville » ont effectué, fin août, un raid de 500 kms en rollers et fauteuils roulants manuels pour rallier Londres depuis Paris en cinq jours. L'objectif de ce défi sportif est de promouvoir le « Vivre Ensemble ». Le départ de Paris a été donné le 29 août, jour d'ouverture à Londres des Jeux Paralympiques. Tout au long du parcours, les rollers ont

poussé les fauteuils roulants, en se relayant.

**La France aux Paralympiques** : l'équipe de France handisport et sport adapté termine à la 16e place des Jeux Paralympiques qui se déroulaient à Londres depuis le 29 août. Elle rétrograde de quatre rangs par rapport aux Jeux de Pékin 2008, alors que l'objectif annoncé par le président de la Fédération Française Handisport était de se hisser à la neuvième place. Les compétiteurs français ont gagné 8 titres et 45 médailles au total, dont 19 en argent et 18 en bronze. La nageuse Elodie Lorandi s'est distinguée en rapportant le plus grand nombre de récompenses, 1 médaille d'or, une d'argent et deux de bronze. L'athlète aveugle Assia El Hanouni est la seule de l'équipe de France à obtenir deux titres olympiques. Ces Jeux ont été dominés par la Chine, qui a gagné 231 médailles dont 95 en or.

**Les médaillés Bretons** : à Londres, 16 athlètes ont défendu cette année les couleurs de la France et de la Bretagne dans des sports très variés tels que l'athlétisme, le kayak, la voile, le cyclisme, la natation, le tir à l'arc ou encore le handball. Ils sont revenus avec 5 médailles : la briochine Julie Bresset (23 ans) a remporté la médaille d'or de la course dames de VTT cross-country ; Bryan Coquard a obtenu la médaille d'argent de l'omnium, cyclisme sur piste ; Edwige Lawson et Florence Lepron sont médaillées d'argent en basket ball et Jonathan Lobert a eu la médaille de bronze en finn, voile.



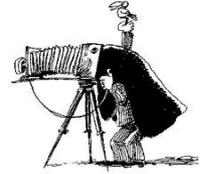
## Coin Culturel



### Colloque hospitalier « Préparer le retour à la vie active dès la phase de soins » :

organisé au CHU de Rennes à Pontchaillou, le 25 octobre 2012, ce colloque s'adresse aux professionnels et étudiants en santé et veut consister en un projet thérapeutique à bâtir ensemble. Contact inscription : [Collo-que.25octobre@gmail.com](mailto:Collo-que.25octobre@gmail.com).

**Exposition « Reflets de Bretagne »** jusqu'au 06/01/2013, au Musée de Bretagne (1<sup>er</sup> niveau des Champs Libres). 160 ans de photographies inédites : en plus des 300 tirages exposés, un système de projection virtuelle permet aux visiteurs de consulter près de 15.000 clichés. Le visiteur peut également se plonger dans l'ambiance d'un atelier de photographe du XIX<sup>e</sup> siècle.



**Théâtre** : Le groupe théâtral, du foyer Guillaume d'Achon de Rennes, vous invite à sa représentation :

### **Du rififi chez la Comtesse !**

À la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes, à Rennes, le **jeudi 18 octobre 2012**, à 20h00.

Renseignements au 02.99.38.39.33.

La chorale « Les Baladins de l'Île » donne son concert annuel le dimanche **14 octobre 2012**, à 15H00, en l'église Saint-Joseph, à Rennes, rue Monsieur Vincent (haut de la rue de Vern).



### ANNONCES



◆ **A VENDRE** : Les produits DL France propose des **embouts universels de sécurité** « Etoile DL France », adaptables sur toutes cannes anglaises, simples ou béquilles. PDL France, 64, route du Rosemont, BP 44, 90200 Vescemont. Tel : 02.84.29.33.33. Site : <http://danielpdf.cabanova.fr/>



◆ **RECHERCHE** : Un adhérent de l'Héroult recherche un **HeadMaster** (voir photo) d'occasion à acheter (cette aide technique n'est plus fabriquée). Contacter William au 09.50.74.04.84, ou par mail : [radelet.william@gmail.com](mailto:radelet.william@gmail.com)

◆ **Parlons Froufrou !** La délégation du Morbihan est en partenariat avec la société « Mayou lingerie », créée par une adhérente de l'APF, qui propose des sous-vêtements féminins, adaptés aux personnes en situation de handicap grâce à un système d'attache latérale. Site internet : [www.mayou-lingerie.fr](http://www.mayou-lingerie.fr)

● Le **Contact 35** est édité au trimestre. Pour celui de janvier, février, mars 2013, merci de transmettre vos informations, réactions ou annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **30 novembre 2012**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.  
Tirage : 650 exemplaires

**Directeur de la publication** : Francis Renard

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Nicole Denis, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

**Informations sur ce numéro** :  
Francis Renard,  
Tel : 02 99 84 26 66